

## MAILHAC



Il y a 1 an, les flammes ravageaient les collines entre Mailhac et Bize. Le vert reprend ses droits peu à peu : en 2016 (photo ci-dessus) et en 2017 (ci-contre).



**ENVIRONNEMENT.** Le 13 juillet 2016, 350 hectares portaient en fumée. Le point sur la gestion post-incendie avec Steve Brieu.

## Incendie Mailhac-Bize : le bilan, 1 an après

Il y a 1 an, le 13 juillet, un incendie attisé par un vent violent ravageait la forêt de Mailhac, avant de gagner celle de Bize. Depuis, le paysage semble s'être figé sur 350 hectares, à flanc de collines. En apparence, seulement. Décryptage de la gestion post-incendie avec Steve Brieu, technicien à l'Office National des Forêts, responsable du secteur Minervois audois-La Clape.

**Depuis le passage du feu, la forêt offre un paysage de squelettes d'arbres. Que s'est-il passé en 1 an ?**

Pour l'essentiel, la phase administrative de l'après-incendie. L'ONF gère les parties communales d'une forêt. Pour Mailhac et Bize, nous avons proposé aux municipalités de traiter les parcelles communales « et » privées, afin de permettre une intervention rapide, efficace et de grande ampleur.

**En quoi consiste ce traitement post-incendie ?**

Nous avons d'abord effectué une étude foncière avec les mairies, afin d'identifier les propriétaires des 500 parcelles touchées par le feu. Nous avons adressé un courrier à chacun pour leur proposer le nettoyage gratuit de leur parcelle, à la condition qu'ils autorisent l'intervention des agents sur leur propriété.

« Le vert revient vite... »

**Vous allez donc couper les arbres brûlés ?**

L'opération consiste en effet à scier à la base, les bois brûlés dont le diamètre est supérieur à 10 cm. Ces arbres - munis de leurs branches - seront entreposés en bordure de chemin, puis broyés sur place et exportés pour être transformés en copeaux (taille brique) destinés au marché du bois.

**Qui va réaliser ces travaux titanesques ?**

Il y a eu un appel à candidatures et une entreprise spécialisée venue du Massif Central va intervenir entre cet automne et le 31 décembre. Elle se rémunérera sur la vente du bois brûlé - 17 000 m<sup>3</sup> à 1 euro/m<sup>3</sup> - pour couvrir ses frais d'intervention. Cela permet aux communes et aux propriétaires d'avoir une forêt nettoyée rapidement et à moindre coût : c'est l'un des atouts de la filière Bois-Énergie mise en place il y a quelques années.

«... pour le paysage, il faudra attendre 80 ans »

**Sur un plan environnemental, il y a nécessité à couper le bois**



Les arbres de +10 cm de diamètre seront coupés, puis broyés sur place pour devenir des copeaux (voir médaillon) à destination de la filière Bois-Énergie.

**brûlé ?**

Oui, car les squelettes de bois finissent par chuter sur les broussailles, formant un enchevêtrement, auquel se mêlent les ronces, salsepareille, etc. Au-delà de l'aspect paysager, cette barrière bloque la régénération des semis, le passage des piétons, etc.

**Une phase de replantation est-elle prévue ?**

Pas pour l'instant, car ces opérations vastes et coûteuses se révèlent finalement peu efficaces, avec un faible taux de reprise et à l'issue, une domination des espèces locales. À Mailhac, la forêt était composée à 90 % de pins d'Alep et 10 % de chênes verts : l'idée est donc de permettre aux semis du pin d'Alep - une espèce qui se régénère facilement lors

d'un incendie - de trouver la lumière pour grandir et aux chênes verts de repartir des rejets de souches.

**Peut-on espérer retrouver un jour le paysage forestier de 2016 ?**

Oui, dans 80 ans... Mais le vert revient vite : la forêt d'Armissan a brûlé il y a 10 ans cette année et ses arbres atteignent aujourd'hui 2 m.

**Des enseignements à tirer d'un après-incendie ?**

Oui, il est important de se saisir de ces occasions pour maintenir des espaces ouverts, aménager des couloirs pour le passage des pompiers, inviter les propriétaires à entretenir chaque année pour ne pas se laisser déborder. Certaines communes ont recours

### EN CHIFFRES

- 350 hectares brûlés, à Mailhac et à Bize.
- 218 hectares incendiés à Mailhac dont 53 hectares de communaux et 165 hectares de parcelles privées.
- 500 parcelles recensées,
- environ 250 propriétaires privés concernés.

au pastoralisme, par exemple. En somme, ne pas délaisser ces espaces naturels sensibles.

**Recueilli par N. V.**  
Vigilance risque incendie : un arrêté préfectoral interdit tout emploi et apport de feu (cigarettes, barbecues, camping gaz, pétards, etc.) en tout temps à moins de 200 m et à l'intérieur des espaces naturels.

### Ils sont concernés

**Gérard Schivardi, maire de Mailhac :** « À ce jour, je n'ai aucune nouvelle de l'enquête sur les causes du départ de l'incendie. Cela reste encore un mystère pour nous. »

**Serge Debled, adjoint au maire de Mailhac et trésorier de l'ACCA locale :**

« L'immense majorité des propriétaires privés contactés a accepté la proposition de l'ONF. Ceux qui ont décliné se sont engagés à nettoyer leur parcelle. L'Acca va, elle, s'attacher à maintenir des espaces ouverts sur son territoire de chasse, en ensemençant, nettoyant, etc. ».

**David Bernard, directeur de la coopérative Pouzols-Mailhac :**

« Nous avons 4 à 5 viticulteurs touchés (récolte 2016 détériorée par l'échauffement provoqué par les flammes, NDLR). Ils ont fait jouer leurs assurances et les indemnités devraient intervenir sous peu. »

**Nicolas Albert, producteur d'huiles essentielles « Les Roumanisses » :** « Le bâtiment et le matériel attenant ont été touchés, ainsi que 70 % des parcelles, celles qui étaient à proximité de champs abandonnés. J'ai été indemnisé depuis. »

**L'incendie a aussi détruit une habitation au hameau Caneyère :** les démarches sont toujours en cours, les travaux devraient débuter prochainement.

### ESCALES

## Les CM2 prêts pour l'entrée en 6<sup>e</sup>



Les élèves de CM2 récompensés avant les vacances.

En cette fin d'année scolaire, les élèves de CM2 ont été récompensés pour leurs efforts à l'école primaire. En présence de M. Schénato, maire d'Escales, ainsi que de plusieurs adjoints et conseillers municipaux d'Escales et de Castelnaud-d'Aude, chaque

enfant a pu recevoir un dictionnaire, un roman et un dictionnaire anglais/français. Sur ces douze CM2, onze se retrouveront en sixième au collège Joseph-Anglade à Lézignan-Corbères et une élève fera sa rentrée au collège Pierre-et-Marie-Curie à

Rieux-Minervois. Tous les enfants garderont un bon souvenir de leur passage à l'école d'Escales et remercieront leur instituteur, M. Le Corre. Nous leur souhaitons à tous d'excellentes vacances bien méritées.

### D'UN VILLAGE À L'AUTRE

## Le bal de promo des collégiens

Comme chaque année, les animateurs des accueils de Jeunes du CIAS du Sud Minervois organisent en partenariat avec le collège Marcelin-Albert de Saint-Nazaire-d'Aude, le bal de promo des élèves de troi-

sième. Il se prépare au collège tel un fil rouge tout au long de l'année avec un groupe d'élèves. Le 30 juin, 70 jeunes se sont retrouvés dans la salle des fêtes de Ventenac-en-Minervois pour fêter la fin des années col-

lège. Les responsables des accueils de Jeunes et les animateurs remercient la mairie de Ventenac et M. K. Souvannavong, principal du collège, pour leur soutien dans cette démarche.



Les jeunes fêtent la fin des années collège encadrés par l'accueil de Jeunes du CIAS.